



FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 01 Décembre 2007

Couvent des Dames

21, Impasse des Dames

63260 VIC LE COMTE

I- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A 15H30

Ordre du jour :

- Appel nominal des clubs
- Vérification des pouvoirs
- Vote des statuts

II- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A 16H00

Ordre du jour :

- Appel nominal des clubs
- Vérification des pouvoirs
- Accueil du Président
- Rapport moral par la Secrétaire Générale
- Compte-rendu financier de l'exercice clos par le Trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Approbation des comptes de l'exercice clos
- Présentation du budget prévisionnel 2007/2008
 - Vote du budget prévisionnel
- Rapports des Commissions
 - Sportive
 - Informatique
 - Stages
 - Médicale
 - Officiels
 - Récompenses

APPEL NOMINAL DES CLUBS

Assemblée Générale Ordinaire saison 2006/2007

Samedi 01 Décembre 2007

Clubs	Nbre licences 2006/2007	Nombre de voix
AMBERT CS	475	11
BILLON ST DIER NAT	101	4
CHAMALIERES MN	523	12
CLERMONT ASPTT	109	4
CLERMONT ASSS	67	3
ISSOIRE US	440	10
LA BOURBOULE CN	18	Non affilié
LES ANCIZES CA	296	7
LES COMBRAILLES C N	199	5
LEMPDES SN	643	13
RIOM CN	229	6
RIOM NAT SYNCHRO	97	3
STADE CLERMONTOIS	695	13
THIERS SA	120	4
VIC LE COMTE	530	12
TOTAL LICENCES	4541	
TOTAL DES VOIX		107

STATUTS DU COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME DU COMITE REGIONAL D'AUVERGNE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

Titre Premier :

BUTS ET COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME DU REGIONAL D'AUVERGNE

Article premier : Buts

Dans le cadre des Statuts et Règlements administratifs et sportifs de la Fédération Française de Natation et du Comité Régional D'Auvergne et au sens des disciplines prévues : Natation Sportive, Plongeon, Water-Polo, Natation Synchronisée, Natation en eau libre Maîtres, Natation Estivale, Activités d'éveil, Découvertes aquatiques, Activités Récréatives, Aquaform, Remise en forme et Loisirs aquatiques, le Comité Départemental a pour but :

- d'organiser, de développer et de contrôler la pratique, avec notamment les actions de formation physique et sportive qu'elle implique, de la Natation dans son ressort territorial,

- d'entretenir toutes relations utiles avec le Comité Régional dont il relève agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, les Pouvoirs publics du département, les personnes physiques ou morales de ce même département susceptibles de contribuer à son action, les autres Comités Départementaux relevant du même Comité Régional.

Il peut en outre par délégation de ce Comité Régional, exercer certaines attributions de celui-ci dans les domaines administratif, financier et sportif.

Le Comité Départemental œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de protection de l'environnement dans ses actions.

Les moyens d'action du Comité sont notamment :

- l'organisation des compétitions départementales, championnats, challenges, coupes etc...

- l'organisation de manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus,

- l'organisation de conférences, cours, stages, de centres de perfectionnement sportif et formation des cadres administratifs et techniques en coordination avec le Comité Régional,

- l'attribution de récompenses,

- la publication d'un bulletin d'informations officielles, de règlements et de documentations techniques.

Article 2 : Durée et siège social

Le Comité Départemental du Puy de Dome créé, sous forme d'association déclarée, placé sous le contrôle direct et la responsabilité du Comité Régional Auvergne agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, reconnue d'utilité publique, modifie ses statuts par référence à l'article 17 des statuts de la Fédération Française de Natation pris en application du décret n°2004-22 du 7 janvier 2004.

Sa durée est illimitée.

Son siège social pourra être en tout lieu du département, à fixer par décision du Comité Directeur.

Article 3 : Pouvoirs et composition

Les pouvoirs délégués au Comité Départemental s'exercent sur les associations affiliées à la Fédération Française de Natation, constituées dans les conditions prévues par l'article L 121-1 du Code du sport, ayant leur siège dans le ressort territorial de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Comité Départemental comprend les associations affiliées à la Fédération Française de Natation de son territoire

Titre II

L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 4 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote sur le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président. Elle choisit son bureau qui peut être celui du Comité Directeur

Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants des associations sportives affiliées à jour financièrement avec la Fédération, le Comité Régional et le Comité Départemental dont elles dépendent, chaque association déléguant un représentant à cet effet.

Ces représentants doivent être licenciés à la Fédération. Ils disposent d'un nombre de voix calculé en fonction du barème ci-après fondé sur le nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédant l'Assemblée Générale.

Soit, au nombre de voix ci-après

- de 3 à 20 : 1 voix ;

- de 21 à 50 : 2 voix ;

- de 51 à 500 : 1 voix supplémentaire par tranche de 50 ou fraction de 50 ;

- de 501 à 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 100 ou fraction de 100 ;

- au-delà de 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 500 ou fraction de 500.

L'attribution du nombre de voix dont dispose chaque Association sera, dans le cas d'une modification des règlements actuels de la Fédération Française de Natation auxquels cette modification se réfère, modifiée en conséquence.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Bureau.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Article 6 : Réunion de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée soit, par son Président, soit à la demande du quart au moins des membres de ladite Assemblée représentant au moins le quart des voix.
Son ordre du jour est établi par le Comité Directeur.

Les procès-verbaux des séances d'Assemblée Générale seront adressés sous huitaine au Comité Régional d' Auvergne qui en assurera la transmission à la Fédération Française de Natation. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité.

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par « imprimés » dans la huitaine qui suit la tenue des réunions d'Assemblée Générale.

Titre III

LE COMITE DIRECTEUR

Article 7 : Pouvoirs et missions du Comité Directeur

Le Comité Directeur Départemental pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le Comité Départemental organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur Régional. Le programme du Championnat Départemental doit être sauf autorisation du Comité Régional celui des Championnats nationaux.

Les gagnants du Championnat Départemental par équipe ou individuels prennent le nom de Champions Départementaux.

Les règlements sportifs de la Fédération sont applicables aux épreuves officielles du Comité Départemental.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés au Comité Directeur Départemental

Article 8 : Composition du Comité Directeur

Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 24 membres, dont un médecin licencié et une représentation féminine selon les dispositions prévues à l'article 8 des Statuts fédéraux et 8 du Règlement Intérieur fédéral.

Les postes susceptibles d'être attribués à ces derniers titres et qui ne pourraient l'être, resteront vacants jusqu'à la plus prochaine élection au Comité Directeur.

Article 9 : Election du Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale qui précède. Les membres sortants sont rééligibles.

Seules peuvent être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles n'a pas été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation sur le Territoire du Comité Départemental intéressé.

Le ou les Cadres techniques mis à disposition assistent avec voix consultative, aux séances du Comité Directeur

Article 10 : Réunion du Comité Directeur

Le Comité Directeur doit se réunir au moins trois fois par an, par convocation de son Président.

Les procès-verbaux des séances du Comité Directeur Départemental seront adressés sous huitaine au Comité Régional d'Auvergne qui en assurera la transmission à la Fédération Française de Natation. Les mêmes pièces seront communiquées dans les vingt jours au Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité.

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, par « imprimés » dans la huitaine qui suit la tenue des réunions du Comité Directeur Départemental.

Titre IV

LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE PUY DE DOME DU COMITE REGIONAL D'AUVERGNE

Article 11 : Missions et rôles du Président

Le Président du Comité Départemental préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le Comité Départemental dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

Toutefois, la représentation du Comité Départemental en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

Article 12 : Elections du Président et du Bureau Départemental

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du Comité Directeur Départemental, par l'Assemblée Générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

Le Comité Directeur Départemental comprend un Bureau dont les membres sont choisis, en son sein, au scrutin secret pour une durée de quatre ans.

Les autres membres du Bureau, qui comprend au moins un Secrétaire et un trésorier, sont élus par le Comité Directeur Départemental.

Article 13 : Rémunération

Les fonctions au sein du Comité Directeur Départemental ne sont pas rémunérées.

Les membres du Comité Directeur Départemental convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs

frais de déplacement.

De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du Comité Directeur Départemental, ou désignés par lui.

Article 14 : Vacance de la Présidence et du Bureau Départemental

En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur Départemental procède à l'élection, au scrutin secret d'un membre du Bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection du Président doit intervenir au cours de la plus prochaine Assemblée Générale qui le choisit parmi les membres du Comité Directeur Départemental complété au préalable, le cas échéant.

En cas de vacance, pour quelque motif que ce soit au sein du Comité Directeur Départemental, il devra être pourvu au remplacement du ou des membres intéressés lors de la plus proche Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Titre V

LES AUTRES ORGANES DU COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOMEDU COMITE REGIONAL D'AUVERGNE

Article 15 : Les commissions

Le Comité Directeur Départemental est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des Commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement.

Les membres de ces Commissions peuvent être choisis, en dehors du Comité Directeur Départemental, mais au moins un membre de ce Comité doit faire partie de chacune d'elles.

Titre VI

MOYENS D' ACTIONS

Article 16 : Les moyens financiers

Les ressources du Comité Départemental sont :

- 1°) Les parts qui peuvent être éventuellement versées par le Comité Régional sur le montant des licences délivrées par le département,
- 2°) Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le centre national pour le développement du sport, par le Comité Directeur de la Fédération Française de Natation le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes,
- 3°) La participation aux frais de tirage du bulletin, les droits d'engagement, les pénalités, les forfaits, les dépassements de temps, tels que fixés par le Comité Directeur et approuvés par l'Assemblée Générale,
- 4°) Les recettes des manifestations sportives, de promotions, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Comité Départemental ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire.

Le Comité Départemental ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

Des comptes pourront être ouverts, soit au Centre de chèques Postaux, soit dans une Banque ou un Etablissement de Crédit du ressort du Comité Départemental. Ils auront l'intitulé suivant :

Fédération Française de Natation. Comité du Puy De Dome + adresse.

Ces comptes fonctionneront sous les signatures des personnes accréditées par le Comité Directeur Départemental.

Les noms de ces personnes seront communiqués au Comité Régional et à la Fédération Française de Natation.

Titre VII

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17 : Modification des Statuts

Les dispositions des présents statuts ne peuvent être modifiées que par une Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Comité Directeur Départemental ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations du Département.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette Assemblée, au moins 30 jours à l'avance.

Ces modifications doivent être adoptées par la majorité des 2/3 des membres présents.

Article 18 : Dissolution

Le Comité Départemental ne peut être dissout que par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette Assemblée doit réunir au moins la moitié des voix attribuées aux associations sportives dans les conditions fixées à l'article 5 du présent règlement.

Si cette proportion n'est pas atteinte, ladite Assemblée est convoquée à nouveau à quinzaine.

Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des délégués présents.

En tout état de cause, la dissolution ne peut-être prononcée qu'à la majorité des voix des délégués présents.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité Départemental.

Elle attribue l'actif net au Comité Régional d'Auvergne de la Fédération Française de Natation en même temps qu'il lui est fait retour des archives, challenges etc. détenus par le Comité Départemental.

En aucun cas, les membres du Comité Départemental ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise, le cas échéant, de leurs apports personnels, une part quelconque des biens de ce Comité.

Article 19

Les présents statuts adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 01 Décembre 2007 se substituent aux statuts initiaux précédents et à leurs modifications ultérieures éventuelles.

Ils seront transmis au Comité Régional, à la Fédération Française de Natation, à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

En tout état de cause, le Président, au nom du Comité Directeur Départemental, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture du Puy De Dome.

Rapport moral et d'activité Saison 2006/2007

Pour cette 3^{ème} année de l'olympiade 2004/2008, le comité départemental de natation du Puy de Dôme compte 15 clubs.

En effet nous saluons l'arrivée d'un nouveau club, le "Billom Saint-Dier Natation". Ce club a déjà bien participé à la vie du comité départemental de natation, de nombreux nageurs ont été engagés à différentes compétitions départementales.

Au niveau des licences, avec 4541 licenciés le Puy de Dôme enregistre une progression de 10,60%. Certes si ce résultat est satisfaisant, il n'en demeure pas moins que nous encourageons les clubs à bien licencier tous leurs adhérents. En effet, je tiens à rappeler que la licence couvre le club en termes de loi.

Au niveau sportif les équipes phares catégories benjamines se sont fortement distinguées à la coupe de France des Départements qui s'est déroulée à Seynod. Le rapport de la commission sportive vous en donnera tous les détails, toutefois je tiens à souligner qu'au niveau national les résultats ont permis aux équipes du Puy de Dôme de se hisser dans le pool des 10 meilleurs départements français.

Le stage préparatoire à la coupe de France s'est déroulé aux Ancizes. Le projet pédagogique du stage était d'amener les nageurs à faire leur maximum pour améliorer leur temps le jour de la compétition et ce grâce à l'émulation créée par l'esprit d'équipe et bien sûr le travail technique. Le rapport de la commission vous précisera tout cela.

Je tiens cependant à remercier l'équipe d'encadrement de ce stage pour son investissement et la qualité de son travail.

Au niveau des projets de réfection de certains bassins du Puy de Dôme nous pouvons citer Issoire, La Bourboule et Vic le Comte.

Cette saison sportive les clubs d'Ambert et de Thiers ont accueilli chacun 5 compétitions, le club des Ancizes Saint-Georges 3 compétitions, les clubs de Riom, Saint Eloy et Vic le Comte 1 compétition. Je remercie l'ensemble de ces clubs et leur municipalité d'avoir mis à la disposition de la natation départementale leur bassin et de plus pour les clubs de nombreux bénévoles.

Au niveau des bénévoles (officiels et les nombreux autres), je tiens à souligner leur engagement, leur investissement et la qualité de leur travail. C'est en effet grâce à eux que les compétitions peuvent se dérouler dans de bonnes conditions.

Au niveau du comité départemental de natation l'équipe a été renforcée cette année avec l'arrivée de 3 nouveaux membres élus lors de notre précédente assemblée générale, ce qui porte le nombre des élus à 24, 13 Femmes et 11 Hommes. Comme vous pouvez le constater dans le Puy de Dôme il n'y a pas de problème de parité.

Avant de clore ce rapport je voudrais rappeler que des organismes sont à la disposition des clubs :

La fédération française de natation a mis en place le CFR (Centre Fédéral de Ressources) à consulter sur le site fédéral www.ffnatation.fr ou vous pouvez

contacter Tamara SOUPIRON. au 01 40 31 17 70.

Plus près de chez nous, le CRIB (Centre de ressources et d'informations aux bénévoles) pour le joindre il vous suffit d'appeler Chrystelle DUCORNAIT au CDOS (Comité départemental Olympique et sportif) au 04 73 14 09 61.

N'hésiter pas à contacter ces centres de ressources, ils pourront vous être utiles, vous donner des conseils, répondre à vos interrogations sur de nombreux sujets , tels que : Convention collective nationale du sport, contrat de travail.....

Je vous rappelle que le CDOS met en place des formations diverses telles que Secourisme, Excell, Formation de dirigeants... Vous pouvez consulter la liste de ces formations sur son site : <http://puydedome.franceolympique.com>.

Je rappelle qu'une permanence du bureau a lieu tous les jeudis de 18 H à 20 H.au siège du comité : 11-13, Rue des Saulées Maison des Associations à Chamalières.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des membres du comité directeur qui apporte leur dévouement et leur savoir à la natation du Puy de Dôme.

Je souhaite une Bonne Saison Sportive à toutes et à tous.

Juliette PUMAIN
Secrétaire Générale

COMPTE DE RESULTAT

Du 1/10/06

Au 30/9/07

1/10/06 AU 30/9/07

2006/2007

2005/2006

1/10/06 AU 30/9/07

2006/2007

2005/2006

CHARGES		EXERCICE N	Prévisionnel	EXERCICE N-1	PRODUITS		EXERCICE N	Prévisionnel	EXERCICE N-1
							z		
60 - ACHATS		5 371,85 €	3 500,00 €	2 756,22 €	70 -VENTES OU ADHESIONS		25 823,93 €	21 563,93 €	17 404,97 €
Achats médailles	1 419,80 €		1 200,00 €	1 118,00 €	Engagements Nageurs	17 255,00 €		13000,00	10 953,47 €
Achats matériels	1 339,18 €		400,00 €	1 340,86 €	Ristourne CRAN	7 105,00 €		7100,00	6 451,50 €
Achats mat. Inform.	2 027,76 €		1 400,00 €	297,36 €	Solde saison précédente	1 463,93 €		1 463,93 €	
Fourn. De bureaux	585,11 €		500,00 €						
61- SERVICES EXTERIEURS		1 031,46 €	1 300,00 €	1 163,28 €	74 -SUBVENTIONS		4 950,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €
Locations			200,00 €	771,28 €	Subv C.G	750,00 €		750,00 €	750,00 €
Cotisations	300,00 €		300,00 €		Subv. CNDS	4 200,00 €		4 200,00 €	4 200,00 €
Location Crédit bail photocopieur	578,46 €		500,00 €						
Documentation générale	153,00 €		300,00 €	392,00 €					
62- CHARGES DE GESTION		20 035,05 €	21 250,00 €	17 626,05 €	75- Autres produits		251,08 €	160,00 €	171,51 €
Frais de dépl. entraîneurs	2 100,00 €		2 700,00 €	1 650,00 €	Interêts	139,08 €		160,00 €	171,51 €
Voyages et déplacements	228,00 €		450,00 €		Remb agios	112,00 €			
Coupe de France	5 419,45 €		5 400,00 €	5 664,71 €	77 - PRODUIT EXCEPTION.		300,00 €	520,00 €	525,00 €
Stages benjamins	7 359,63 €		7 900,00 €	6 330,12 €	Partic.AG	300,00 €		520,00 €	525,00 €
Mission	0,00 €								
Tel/timbres/internet	1 157,27 €		700,00 €	961,82 €	78 - REPRISE S/PROVISIONS				0,00 €
Frais Comité Directeur	1 406,00 €		1 000,00 €	1 104,30 €					
Formation officiels	367,80 €		300,00 €	198,90 €					
AG	740,00 €		600,00 €	586,00 €					
Frais officiels competitions	1 256,90 €		2 200,00 €	1 130,20 €					
66 -CHARGES FINANCIERES		70,00 €		42,00 €					
	70,00 €			42,00 €					
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 615,63 €		0,00 €					
Avance s/engagements									
Factures à payer	2 615,63 €								
Frais de dépl. à payer									
TOTAL DE L'EXERCICE		29 123,99 €	26 050,00 €	30 278,98 €	TOTAL DE L'EXERCICE		31 325,01 €	27 193,93 €	33 700,31 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE		2 201,02 €	1 143,93 €	3 421,33 €	PERTE DE L'EXERCICE				
TOTAL GENERAL		31 325,01 €	27 193,93 €	33 700,31 €	TOTAL GENERAL		31 325,01 €	27 193,93 €	33 700,31 €

COMPTE DE RESULTAT

PREVISIONNEL

		2008		2007				2008		2007	
		EXERCICE N	EXERCICE N-1			EXERCICE N	EXERCICE N-1			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES						PRODUITS					
131- Subvention d'équipement			- €			131- Subvention d'équipement					
60 - ACHATS		2 900,00 €	3 500,00 €			70 - VENTES OU ADHESIONS		23 001,02 €	21 563,93 €		
Achats médailles		1 800,00 €	1 200,00 €			Engagements Nageurs		13 700,00 €	13 000,00 €		
Achats matériels		300,00 €	400,00 €			Ristourne CRAN		7 100,00 €	7 100,00 €		
Achats mat. Inform.		800,00 €	1 400,00 €			Exédent saison 2006/2007		2 201,02 €	1 463,93 €		
Fourm. De bureaux		500,00 €	500,00 €								
61- SERVICES EXTERIEURS		1 100,00 €	1 300,00 €			74 - SUBVENTIONS		4 350,00 €	4 950,00 €		
Locations		800,00 €	1 000,00 €			Subv C.G		750,00 €	750,00 €		
Assurances						Subv. CNDS		3 600,00 €	4 200,00 €		
Documentation générale		300,00 €	300,00 €								
62- CHARGES DE GESTION		18 700,00 €	17 150,00 €								
Frais de déplacements entraîneurs		3 000,00 €	2 700,00 €								
Voyages et déplacements		500,00 €	450,00 €								
Coupe de France		5 700,00 €	5 400,00 €								
Stage benjamins		8 000,00 €	7 900,00 €								
Mission											
P & T		1 300,00 €	700,00 €								
Cotisations		200,00 €									
63 - IMPOTS ET TAXES			- €								
Impôts											
64 - FRAIS DE PERSONNEL		500,00 €	300,00 €			75 - AUTRES PRODUITS		140,00 €	160,00 €		
Formations officiels		500,00 €	300,00 €			Interets		140 €	160,00 €		
65 - AUTRES CHGES DE GESTION		3 200,00 €	3 200,00 €			77 - PRODUIT EXCEPTION.		625,00 €	520,00 €		
Frais officiels competition		2 000,00 €	1 900,00 €			Partic.AG		625,00 €	520,00 €		
Frais Comité Directeur		1 200,00 €	1 300,00 €								
66 - CHARGES FINANCIERES						78 - REPRISE S/PROVISIONS			- €		
		0						0			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		750,00 €	650,00 €					0			
Achats matériels p/prêt											
Factures à payer s/matériel											
Factures à payer s/matériel											
Frais de déplacements à payer											
AG		750,00 €	650,00 €								
68 - AMORTISSEMENTS			- €								
TOTAL DE L'EXERCICE		27 150,00 €	26 100,00 €			TOTAL DE L'EXERCICE		28 116,02 €	27 193,93 €		
EXCEDENT DE L'EXERCICE		966,02 €	1 093,93 €			PERTE DE L'EXERCICE					
TOTAL GENERAL		28 116,02 €	27 193,93 €			TOTAL GENERAL		28 116,02 €	27 193,93 €		

Rapport de la commission sportive
Saison 2006-2007

Remerciements à :

- Agnès BOEUF pour le traitement informatique des compétitions et pour la transmission rapide des informations demandées par la commission sportive et sa disponibilité.
- Cédric COHADE, Frédéric DUPUIS, Grégory JOLIVOT et Audrey GRANET pour l'encadrement des équipes benjamines au stage du 9 au 14 avril 2007 aux Ancizes et à la coupe de France des départements du 30 juin au 1^{er} juillet 2007 à Seynod.
- Agnès BOEUF, Clémence CROISY, Blandine MARLIAC et Fanny REYMOND pour l'encadrement hors bassin du stage benjamins du 9 au 14 avril 2007 aux Ancizes.

Bilan Avenirs-Poussins :

- Les nageuses et nageurs de la catégorie Avenir ont pu intégrer les compétitions suivant les mêmes conditions que pour les poussins c'est-à-dire la validation du test.
- Test d'évaluation pour lequel nous n'avons pas eu toutes les fiches (ci-joint la liste des attestations manquantes)
- 4 demi-journées départementales (sur un seul site).
- Un interclub départemental cette saison avec la participation de 9 clubs et de 13 équipes filles et 13 équipes gars.

A NOTER :

Résultats du « nageur complet » :

<u>Filles :</u>	1- MANILOVA Polina	CMN	175
			pts
	2- DEVOILLES MORON Mélissa		159
		THIERS	pts
	3- MORABITO Angela	CASGA	146
			pts
<u>Garçons :</u>	1- RICOUL Tristan	CMN	184
			pts
	2- VALY Théo	SC	172
			pts
	3- MAHALLI Rachid	SC	163
			pts

Bilan Benjamins :

- 1 demi-fond couplé avec les toutes catégories.
- 4 journées départementales avec la pré-sélection de 30 nageurs (15 filles et 15 garçons) après la 3^{ème} journée au mois d'avril et la sélection de 22 nageurs (11 filles et 11

garçons) pour l'équipe participant à la Coupe de France des départements à Istres après la 4^{ème} journée au mois de mai. La sélection se faisant sur le classement de du Natathlon, tout en se réservant le droit de prendre d'autres nageurs susceptibles de rentrer dans l'équipe pour la coupe de France des Départements.

- 1 stage aux Ancizes (30 nageurs) dont Patrick CROISY vous donnera plus de détail.
- Résultat de la Coupe de France des Départements à Seynod

Résultats : *Filles :* 3^{ème}
Garçons : 2^{ème}
Combiné : 2^{ème}

Synthèse Nationale :

Résultats : *Filles :* 9^{ème}
Garçons : 2^{ème}
Combiné : 4^{ème}

Avec plusieurs podiums :

Pour les filles : Coralie NERRIERE 2^{ème} du 100 NL en 1'03"40

Morgane LAPORTE 3^{ème} du 100 Brasse en 1'21"63

Relais 4X50 4 Nages 3^{ème} en 2'14"70

Pour les garçons : Thomas LELOUP 1^{er} du 100 NL en 59"32

Antoine COUHERT 2^{ème} du 100 Papillon en 1'09"88

Marc JEAN DIT GAUTHIER 2^{ème} du 200 4 Nages en 2'29"13

Relais 10X50 NL 2^{ème} en 4'54"45

Relais 4X50 4 Nages en 2'08"24

Bilan toutes catégories :

- 1 demi-fond couplé avec celui des benjamins.
- 1 meeting du sprint avec des relais que l'on ne retrouve pas dans les autres meetings (bonne participation).
- 1 championnat départemental « open ».
- 4 meetings avec sur les deux derniers d'où la mise en place sur une demi-journée.

COMMISSION INFORMATIQUE

La majorité des compétitions ont été traitées sur place grâce à l'aide de Audrey GRANET qui a pu être présente sur les compétitions où je n'ai pas pu être présente.

Les clubs informatisés ont envoyé leurs engagements par mail dans les délais mais attention aux modifications encore trop nombreuses hors des délais d'engagements, et attention aussi au statut du nageur, s'il n'est pas « oblitéré » à la date délais d'engagements il n'apparaît pas dans la base et donc ne peut être saisi dans la compétition.

Les clubs non informatisés doivent utiliser les bordereaux d'envois joint au programme et les envoyer au siège du comité départemental dans les délais, il y a eu encore de nombreux envois hors délais, des bordereaux ne correspondant pas aux fiches.

Merci de faire attention aux délais, il est toujours embêtant de devoir refaire le programme de la compétition la veille, voire le jour même.

Agnès BOEUF

RAPPORT DU STAGE DEPARTEMENTAL AUX ANCIZES

Du 9 au 14 avril 2007

Ce stage a pour but de préparer une sélection de nageurs benjamins (15 filles et 15 garçons) du Puy de Dôme pour la Coupe de France des Départements (Trophée Alex Jany) qui a eu lieu cette année à Seynod en Haute-Savoie le week-end du 30 juin et 1^{er} juillet 2007.

Il est organisé par le Comité Départemental qui prend en charge tous les frais.

Notre stage a eu lieu dans la piscine des Combrailles aux Ancizes.

Ce bassin, entièrement rénové, a permis à nos jeunes de pouvoir s'entraîner dans d'excellentes conditions à raison de deux séances quotidiennes.

En dehors de leurs obligations aquatiques, nos éducateurs (4 filles et 3 garçons) les ont emmenés visiter le site magnifique du méandre de Queuille au terme d'une randonnée pédestre toujours très appréciée...

Un autre jour, détente culturelle au volcan à ciel ouvert de Lemptégy.

Une séance de cinéma a occupé une autre après-midi.

De nombreuses activités ludiques étaient possibles sur le site et permettaient d'occuper très agréablement nos jeunes.

Et il ne faut pas oublier la traditionnelle soirée musicale pour clore ce stage ce qui a nécessité plusieurs heures de préparation mais la réussite fut totale pour le plaisir des jeunes et des moins jeunes.

Les repas ont été pris au restaurant le St Georges avec un accueil très chaleureux, convivial et une nourriture adaptée à nos sportifs.

Le seul point négatif a été une qualité des logements un peu sommaire avec une absence de sanitaire dans chaque bungalow et un espace un peu limité.

Deux gîtes étaient plus satisfaisants puisqu'ils dépendaient du restaurant et non de la commune.

Seule consolation, le tarif de la location était très intéressant mais, cette expérience sera à éviter pour les éditions ultérieures et nous serons vigilants.

Au total, on peut dire que ce stage fut apprécié de tous et que les moyens apportés ont certainement permis une bonne cohésion de l'équipe puisque la sélection des filles finit 2^{ème} de l'inter région et il en est de même pour l'équipe des garçons.

De nombreuses photos permettent de revivre ce stage et la Coupe de France.

Elles sont disponibles sur le site du Comité Départemental.

Bravo à tous nos nageurs mais également aux entraîneurs et éducateurs qui ont fourni eux aussi un gros travail.

Rapport de la Commission Médicale (saison 2006/2007)

En tant que Médecin du Sport et membre de la Commission Médicale du Comité Régional d'Auvergne, je vous apporte quelques réflexions sur les observations faites auprès de nos nageuses et nageurs que je rencontre régulièrement soit sur les bassins ou au cours des différents stages de la saison.

Le point le plus important à vous signaler concerne les **erreurs hygiéno-diététiques** de nos jeunes pour lesquelles il est important d'être vigilant.

Les entraîneurs et éducateurs doivent être très attentifs puisqu'ils sont au premier rang et peuvent en détecter les prémices.

Une alimentation simple et équilibrée suffit à apporter tous les nutriments indispensables pour une réserve énergétique adaptée aux efforts demandés.

Il est très important de rappeler toute la valeur du petit déjeuner, de ne pas sauter de repas, de boire beaucoup, de manger équilibré et surtout de ne pas grignoter

Le deuxième point concerne le **suivi psychologique**. pour lequel, là-aussi, il existe des signes annonciateurs avec une importance de premier ordre de la part des éducateurs.

Un jeune qui présente des signes de faiblesse, de perte de l'élan vital, de démotivation avec échecs scolaires...a sûrement besoin d'une écoute attentive avec des mots simples mais motivants.

Cette situation me semble trop fréquente dans le milieu sportif et réclame toute notre vigilance.

Le troisième point concerne **la Lutte Anti Dopage** pour laquelle il faut absolument éviter la prise de médicaments à l'aveugle, et le recours à tous moyens permettant éventuellement d'améliorer les performances.

En cas de traitement suivi au long cours, il est **obligatoire** de constituer un **dossier AUT** (Autorisation à Usage Thérapeutique) afin de connaître le traitement et de pouvoir adapter l'effort attendu en fonction des interférences médicamenteuses.

En cas de manquement, de lourdes sanctions peuvent être imposées avec un retentissement moral majeur.

Ainsi, que ce soit sur le plan diététique, ou psychologique, les éducateurs jouent un rôle primordial et il est **de leur devoir** d'alerter les parents ou le Président du club en cas de troubles de la personnalité.

Il faut avouer que l'on ne retrouve pas de grosses dérives dans notre département mais il faut être vigilant et savoir apporter le conseil approprié, afin d'éviter échec et dévalorisation.

Je compte sur la vigilance de chacun d'entre vous...Merci de votre attention.

Docteur Patrick Croisy

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES OFFICIELS SAISON 2006-2007

Je remercie tous les officiels A, B et C qui ont permis par leur disponibilités et leur dévouement, un bon déroulement de nos compétitions Départementales pour la saison 2006-2007.

Cette année la liste des officiels s'est enrichie de

0 Officiels A

10 Officiels B

42 Officiels C

Si le rapport entre le nombre de nouveaux Officiels B et C est bon, nous pouvons déplorer le manque de motivation pour les Officiels A.

Comme chaque début de saison la commission des officiels, (pour lui permettre de préparer la liste des Officiels A qui composeront les jury) à fait parvenir à 19 Officiels A (Officiels ayant suivie une séance d'information sur l'évolution des règlements de natation sportive dans les 2 années précédente) la liste des compétitions pour leur permettre de proposer leurs éventuelles disponibilités pour leur participation.

Seulement 7 réponse nous sont revenues. Cette situation ne permet pas de répondre à la réalisation de tous les jurys, et demande pour certains beaucoup de disponibilités.

Nous demandons aux Clubs de motiver leurs Officiels A ou futurs.

Rappel du calcul pour savoir le nombre d'officiels que chaque Club doit fournir sur une compétition départementale.

- **Compétitions individuelles :**

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - de 1 à 15 cartons d'engagements | 1 Officiel C B ou A |
| - de 16 à 30 cartons d'engagements | 2 Officiels C B ou A |
| - de 31 à 45 cartons d'engagements | 3 Officiels dont au moins 1 |

Officiel B ou A

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| - plus de 46 cartons d'engagements | 4 Officiels dont au moins |
|------------------------------------|---------------------------|

1 Officiel B ou A

- **Compétitions par Equipes**

- | |
|------------------------------------|
| 1 Officiel pour 1 équipe |
| 2 Officiels pour 2 équipes |
| 3 Officiels pour 3 équipes |
| 4 Officiels pour 4 équipes ou plus |

Les officiels désignés sont pris en compte, de même que la logistique (table, chambre d'appel.....)

Suivant la nouvelle réglementation pour le passage d'épreuve pratique de chronométreur, il faut obligatoirement 2 chronométreurs dans la ligne du candidat.

La validation de la carte pour un officiel **A** ou **B** est conditionnée par leur participation à une séance d'information dans les 2 année précédente et avoir officié dans 5 compétitions différentes au moins dans la saison. Pour les officiels **C** avoir officié

dans 5 compétitions différentes au moins dans la saison.

Je voudrais préciser les formalités d'inscription aux épreuves d'officiels A, B ou C.

Tout d'abord il faut être licencié FFN pour la saison en cours.

Pour faire une demande d'épreuve d'officiel A, il faut être officiel B depuis au moins 2 ans et être âgé au minimum de 18ans.

Pour faire une demande d'officiel B, il faut être âgé au minimum de 16ans.

Pour faire une demande d'officiel C, il faut être âgé au minimum de 14ans.

Toute épreuve pour l'obtention d'un titre d'officiel doit être précédée d'une demande écrite faite au comité départemental qui donne ou non son aval pour la passage de l'épreuve.

Conditions d'inscriptions :

Il faut compléter une demande d'examen, joindre une photo d'identité, et faire parvenir le tout au comité départemental Adresse :

FFN 63

commission des Officiels

Maison des Associations

11 Rue de Saulées

63400 CHAMALIERES Cedex

A réception de cette demande le responsable de la commission envoie au Président du Club qui transmettra au candidat la ou les feuilles pour le passage de l'examen.

Je remercie tous les Clubs qui par leur travail de recherche de nouveaux officiels, ont permis d'obtenir ce résultat.

Merci à tous et bonne saison 2007-2008.

Jean Michel SANCHEZ

Responsable des officiels du Puy de Dôme.

COMMISSION DES RECOMPENSES

Durant l'année 2006/2007 environ 1750 médailles et 12 coupes ont été distribuées .

6 coupes pour les Interclubs avenir/poussins

6 coupes pour les nageurs complets Poussins

Le modèle de médaille n'a pas changé sur la saison.

Le reliquat sera distribué pour les compétitions Avenirs/Poussins de la saison 2007/2008.

De nouvelles médailles seront distribuées aux autres catégories.

Christophe LAURENT

Coupe du nageur complet

Saison 2006/2007

Classement individuel poussins

Sont récompensés :

Chez les filles :

MANILOVA Polina CMN	175 points
DEVOILLES MORON Melissa SAT	159 points
MORABITO Angela CASGA	146 points

Chez les garçons :

RICOUL Tristan CMN	184 points
VALY Théo SC	170 points
MAHALLI Rachid SC	163 points

REGLEMENT SPORTIF GENERAL 2007 / 2008

🔗 FICHES D'ENGAGEMENT :

Les clubs informatisés peuvent utiliser les fiches informatiques, mais il leur est demandé de les « rayer » de gauche à droite, en diagonale :

- au fluo rose, pour les filles,
- au fluo bleu, pour les garçons .

Les fiches manuelles doivent impérativement faire apparaître :

- le nom du club
- le numéro (ou code) du club (5 chiffres),
- le numéro de licence du nageur.

Bordereau d'engagements :

- Engagements informatiques ☞ joindre le bordereau et la disquette
- Engagements manuels ☞ joindre le bordereau - modèle en annexe ;

🔗 DATE DE PRISE EN COMPTE DES PERFORMANCES :

⇒ **Dates limites d'arrivée à la F. F. N. :** voir calendrier régional pour les dates d'envoi des performances

🔗 Le Club accueillant une compétition départementale devra
Accueillir les clubs,
S'assurer de l'équipement du bassin (lignes, sono, chaises...),
Prévoir des tables et des chaises pour le secrétariat et la chambre d'appel.

Classement Poussin :

A l'issue de chaque journée : un classement individuel au temps dans chaque lieu + un classement individuel global.

A l'issue de la saison : en regroupant tous les résultats de la saison, attribution de points en fonction du classement général individuel :

1^{er} 31 pts, 2^{ème} 29pts, 3^{ème} 28,.....29^{ème} 2 pts, 30^{ème} 1pt

Coupe du nageur complet :

- A l'addition des points attribués ci-dessus au classement général des poussins à la place sur : 100 NL/ 100 Dos/100 Brasse/100 Papillon/100 4 Nages/300 NL
-

REGLEMENT FINANCIER 2007/2008

Ces règlements financiers sont, sauf spécifications contraires, communs à toutes les réunions organisées par le Comité Départemental.

DROITS D' ENGAGEMENT :

Natation course

Epreuves Individuelles	2,50 €
Relais	5,00 €
Equipes Interclubs	20,00 €
Prise de temps (épreuves interclubs)	2,50 €

DROITS D' ENGAGEMENT HORS DELAI :

Epreuve Individuelle	10,00 €
Relais	20,00 €

FORFAITS :

Déclarés avant le début de la réunion (Les droits d'engagements restent acquis au Comité Départemental)	Gratuit
Déclarés pendant la réunion ou Non déclaré	25,00 €